

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 937 - page 2015**

**58 - Nièvre**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture de la Nièvre.

**ASSOCIATION AFUMBA AKONGA.**

*Objet* : assurer l'organisation d'un réseau d'entraide sociale par le biais de services et à développer une cohésion sociale au sein de la communauté ; l'association sera en partenariat avec le centre des jeunes Afumba Akonga ; le centre des jeunes Afumba Akonga est un centre socio-éducatif basé à Tshumbe (République Démocratique du Congo) ; ce dernier est une institution à but non lucratif en faveur des jeunes ; ce centre s'efforce d'encadrer ; d'aider et d'accompagner les orphelins ; les jeunes filles mères et les jeunes dans leur scolarisation et leur encadrement psychosocial et aussi en les sensibilisant sur les dangers que constitue le sida ; ainsi ; les recettes de l'association reviendront à ce centre basé à Tshumbe.

*Siège social* : 5, rue Jacques Prévert, 58660 Coulanges-lès-Nevers.

*Date de la déclaration* : 13 avril 2015.